

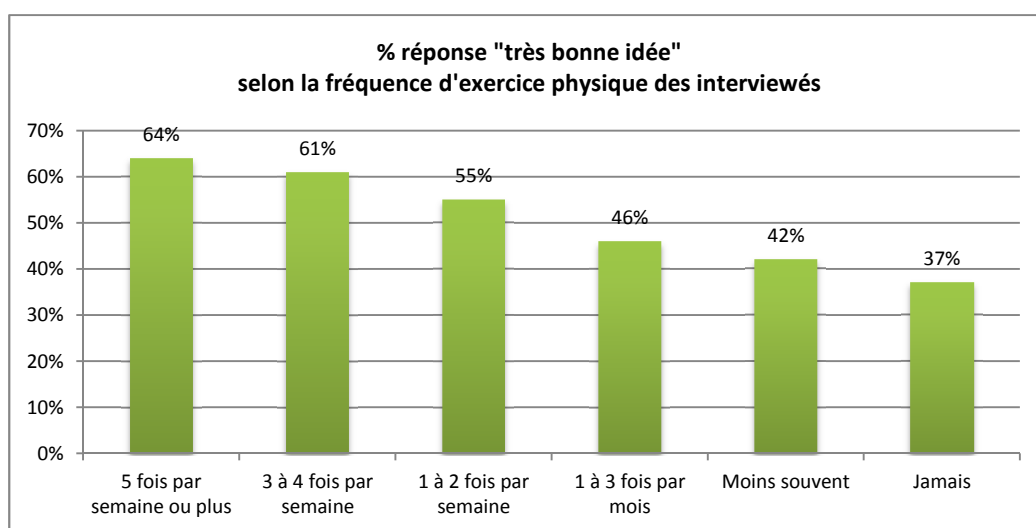
96 % des Français pensent que le Sport sur Ordonnance est une bonne idée*

(*Selon les résultats du sondage TNS Sofres pour la MAIF)

Paris, le 1^{er} juillet - Alors que la MAIF propose depuis le 1^{er} mars 2015 la garantie Sport sur Ordonnance à ses sociétaires et que le projet de loi de Santé vient d'être adopté par les députés, les résultats du sondage TNS Sofres révèlent que le principe même du Sport sur Ordonnance fait clairement consensus auprès des Français.

Les Français prêts à se faire prescrire des activités physiques adaptées par leur médecin

- **Quasiment tous les Français (96%) considèrent comme une bonne idée le fait de se faire prescrire par son médecin généraliste une activité physique adaptée** lorsqu'on est atteint d'une maladie de longue durée ou que l'on souffre de séquelles d'un accident.
- **Et plus d'1 Français sur 2 (52%) considère que le sport sur ordonnance est une très bonne idée.** Si le profil en termes de sexe, d'âge, ou encore de catégorie socioprofessionnelle n'influence pas les réponses, la pratique sportive apparaît déterminante : plus on fait de sport soi-même, plus on croit en ses bénéfices. Les sportifs sont donc les premiers défenseurs de ce projet.



Une reconnaissance des bienfaits de la pratique sportive associée à un traitement médical

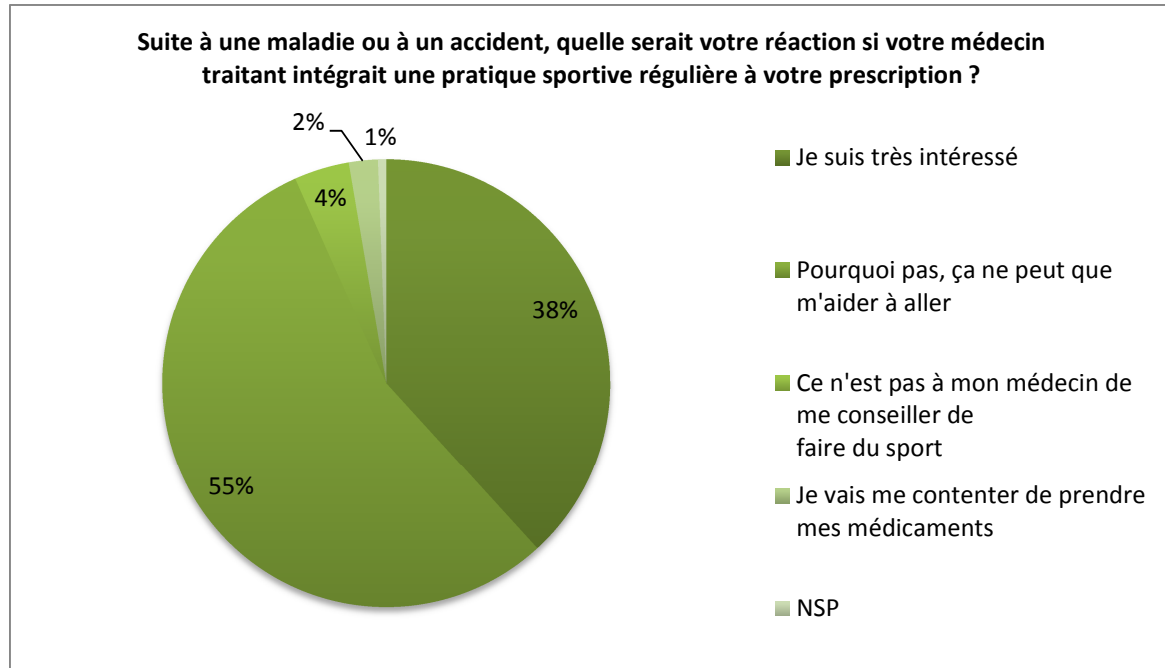
Le soutien des Français au développement du Sport sur Ordonnance s'appuie sur la large reconnaissance des bienfaits de la pratique sportive dans le traitement des affections de longue durée (ALD) ou les séquelles d'un accident :

- 96% considèrent que cela permettrait d'*améliorer le moral* des personnes atteintes
- 95% que cela pourrait *améliorer leur état de santé*
- 93% pensent que cela *réduirait le taux de mortalité* de certaines maladies chroniques
- 81% que cela permettrait de *réduire la liste de médicaments* à prendre
- et 77% que cela *limiterait le risque de récurrence* de certains cancers

« C'est vrai qu'aujourd'hui les bienfaits d'une activité physique adaptée ne sont plus à prouver et nous avons de nombreuses études scientifiques qui vont dans ce sens. L'activité physique permet d'agir notamment sur la sédentarité et l'inactivité, en améliorant la qualité de vie de la personne ainsi qu'en maintenant son autonomie et en minimisant les effets négatifs du vieillissement. Ce dispositif du Sport sur Ordonnance est une réelle opportunité pour les Français de réintégrer le sport dans leur vie ». Déclare **Isabelle Spitzbarth, Directrice Générale de la Mutuelle des Sportifs.**

Près de 2 Français sur 5 ouverts à recevoir une prescription médicale incluant des activités physiques et sportives

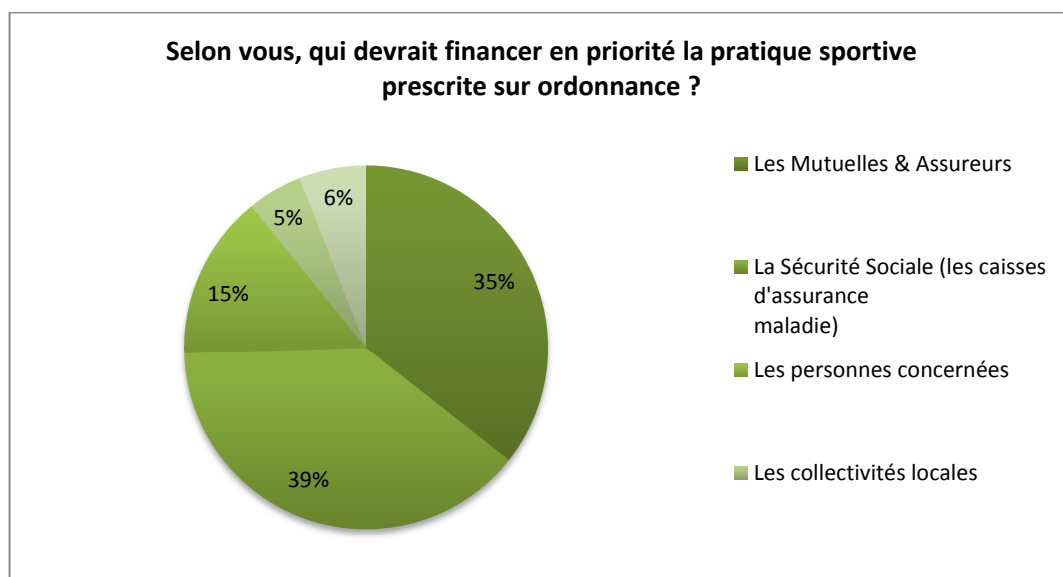
Suite à une maladie ou à un accident, près de 2 Français sur 5 se montreraient très intéressés si leur médecin traitant intégrait une pratique sportive régulière à leur prescription (38%). Et 55% se diraient pourquoi pas, ça ne pourra que m'aider à aller mieux.



La Sécurité Sociale, les Mutuelles et Assureurs en 1^{ère} place pour prendre en charge ce dispositif

Aux yeux des Français, la pratique sportive prescrite sur ordonnance serait avant tout à financer principalement par deux acteurs, la Sécurité Sociale (39%), mis en avant surtout par les retraités et inactifs (45%) et les Français en ALD (Affection de Longue Durée) et les Mutuelles et Assureurs (35%).

« La MAIF est ravie de constater que les Français font confiance aux Mutuelles et aux Assureurs sur ce genre d'innovation sociale. C'est d'ailleurs dans cette dynamique que nous proposons depuis le 1^{er} mars 2015 notre garantie Sport sur Ordonnance, en partenariat avec la Mutuelle des Sportifs, à tous nos sociétaires et nous espérons qu'avec la nouvelle Loi de Santé à venir, tous les Français puissent y avoir accès ». Commente **Thierry COURET**, Directeur délégué MAIF.





assureur militant

A propos de l'étude

Cette étude a été réalisée par TNS Sofres pour la MAIF. 1005 interviews ont été effectuées par Internet du 18 au 23 juin 2015 en France, échantillon national représentatif des Français âgés de 18 ans et plus.

A propos de la MAIF

4ème assureur automobiles et 1er assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de ses 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus. En 2014, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros. www.maif.fr

Contacts presse :

MAIF

Sylvie Le Chevallier – 05 49 73 75 60 / sylvie.le.chevallier@maif.fr

Garry Menardeau – 05 49 73 75 86 / garry.menardeau@maif.fr

Agence SHADOW COMMUNICATION

Mathilde Hurtaud – 06 49 47 58 45 / mathildehurtaud@shadowcommunication.fr

Karima Doukkali – 07 77 36 64 10 / karimadoukkali@shadowcommunication.fr